



AVIS DE COURSE

Course en double du 01 au 02 Mai 2020

Organisée par Atlantic Course au Large

Environ 150 miles en une étape autour des îles de Bretagne Sud

1. REGLES

1. LA REGATE SERA REGIE PAR :

- 1.1 Les règles telles que définies dans les règles de course à la voile (RCV)
- 1.2 Le règlement sportif de la FFV
- 1.3 La Règle IRC 2020
- 1.4 Les règlements des Championnats UNCL 2020 Manche-Atlantique Duo et Overall
- 1.5 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.6 Les RSO Catégorie 3 allégés avec radeau (voir document sécurité spécifique)
- 1.7 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. SIGNALÉTIQUE DE L'ORGANISATION

Une signalétique (flammes, cagnard) sera remise par l'organisation et devra être visible sur le voilier durant toute la course. La pose et le maintien en bon état de cette signalétique sont de la responsabilité des concurrents. Au port, les concurrents doivent arborer en mâture les pavillons de l'épreuve fournis par l'organisation.

3. ADMISSIBILITE, INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux jaugés IRC et disposant d'un certificat IRC en cours de validité armés à minima en **catégorie « semi-hauturière »** (conformément à la nouvelle division 240 applicable au 1^{er} juin 2019). Pour les bateaux ne possédant pas de certificat, Le Centre de calcul de l'UNCL pourra délivrer un certificat IRC SER (Single Event Rating) pour l'inscription à la course. Ce certificat vous est offert par l'organisation si votre bateau est jaugé Osiris.

3.2. L'équipage doit être composé de 2 personnes, licenciées à une fédération de voile membre de World Sailing.

3.3. N'est autorisée que la présence d'une personne du groupe 3 World Sailing par bateau, peu importe qu'elle en soit le skipper ou l'équipier.

3.4. Les concurrents français doivent être possesseurs d'une licence compétition auprès de la Fédération Française de Voile, et avoir souscrit une assurance responsabilité civile, couvrant les dommages causés aux tiers. Les participants de nationalité étrangère courant sur des bateaux français ou étrangers doivent être en possession d'un document attestant de leur appartenance à une autorité nationale affiliée. Ils doivent pouvoir justifier d'une assurance en Responsabilité Civile d'un montant de 1,5 million d'euros minimum. Une licence de Voile Française pourra être délivrée à tout concurrent étranger.

3.5. Un classement particulier, extrait du classement général, sera réservé à une classe, à condition qu'il y ait plus de 5 bateaux du même type (Sun Fast , Figaro 2, Offset, JPK...)
Pour le Championnat UNCL 2020 Manche-Atlantique Duo, un classement spécifique sera établi.

3.5. La course est ouverte à 40 bateaux maximum. Le Comité d'Organisation peut décider d'inviter des bateaux supplémentaires au nombre maximum d'inscrits.

3.6. Les inscriptions sont ouvertes à partir du 1 décembre 2019. L'inscription est comptabilisée à la date de réception du bulletin de participation accompagné du règlement de 210 € par bateau, bénéficiant ou non d'un soutien publicitaire (en cas de désistement après le 2 avril 2020 un forfait de 100 € sera retenu). Un supplément de 30€ sera demandé pour les inscriptions tardives au-delà du 2 avril.

3.7 La liste des concurrents et liste d'attente seront affichées sur le site internet :
www.atlantic-course-au-large.com (rubrique téléchargement)

3.8. Documents et informations à fournir lors de l'inscription :

- Bulletin de participation
- Licence FF Voile Compétition 2020 ou licence FF Voile accompagnée du certificat médical avec aptitude à la compétition voile valide pour chaque membre d'équipage et d'une autorisation parentale pour les mineurs.
- L'autorisation de port de publicité
- La première page de l'acte de francisation pour les bateaux français. Les bateaux non francisés doivent être en conformité avec leur législation nationale en vigueur
- Certificat de jauge IRC 2020 en cours de validité
- Certificat d'assurance valide en responsabilité civile
- Les N° de téléphone portables accessibles pendant la compétition
- Groupe World Sailing : les concurrents sont tenus de déclarer leur appartenance après avoir vérifié auprès de World Sailing à quel groupe ils appartiennent (groupe 1: amateur ; groupe 3 : professionnel).

3.9. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire et l'envoyer accompagné du règlement requis de 210 €, chèque établi à l'ordre de l'Association ACL, 1 Boulevard de la Compagnie des Indes – 56290 PORT LOUIS (formulaire d'inscription en ligne sur le site internet de l'association ACL).

La déclaration du nom de l'équipier sera exigée au plus tard le 15 Avril 2020.

4. PROGRAMME

- **Jeudi 30 Avril 2020**

14H à 18H Confirmation des inscriptions, Contrôles de Jauge éventuels, Contrôles de sécurité

17H remise des IC sous forme papier (téléchargeable une semaine avant sur le site ACL).

18H tous les bateaux doivent être présents à Port Louis

18H30 : Pot de bienvenue chez Demi Clé

De 21H00 à 23: contrôle des feux des navires obligatoires

- **Vendredi 01 Mai 2020**

De 9h à 12h00 : Confirmation des inscriptions et contrôles de sécurité (suite et Fin)

12H : Briefing skippers et prévisions Météo

13H photo équipages, émargements et distribution des paniers repas

16h00 : Mise à disposition du Comité de course pour le départ d'un parcours semi-hauturier d'environ 150 milles en Bretagne Sud

- **Samedi 02 Mai 2020**

Vers 10h00 : Arrivée des bateaux, émargements et remise des flammes et cagnards

Brunch de 11h à 14h sous notre chapiteau, café avant

15h00 remise des prix à la capitainerie (l'horaire pourra être avancé en fonction des conditions de course, voir IC).

5. JAUGE

Chaque bateau doit adresser au comité d'organisation un certificat IRC valide avant le 15 Avril 2020 (référence : période de validité indiquée sur le certificat).

des contrôles seront effectués par tirage au sort les 30 avril et 1^{er} Mai.

D'autres contrôles pourront être effectués à tout moment de l'épreuve sur demande du Comité de Course, du Comité de Réclamation ou du Comité Technique.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles sous forme papier lors de l'accueil des concurrents à Port Louis, le jeudi 30 avril 2020 à partir de 17h, mais seront téléchargeables sur le site ACL une semaine avant.

7. CLASSEMENTS

7.1. Le Système de Points à Minima des RCV (annexe A) sera appliqué.

7.2.. Les ex aequo seront départagés par l'application de la RCV A 8

7.3. Le classement général IRC en temps compensé sera calculé en temps sur temps et doté de prix pour les 3 premiers.

7.5. Le Challenge "GENERALI – CBT BOURHIS" récompensera spécifiquement le 1er en temps réel de la DUO DEMI CLE.

7.6. Le Challenge "LECLERC RIANTEC" récompensera spécifiquement le 1er en temps compensé de la DUO DEMI CLE.

7.7. Dans le cas où dans une série, le nombre de bateaux identiques est égal ou supérieur à 5, le premier pourra bénéficier d'un prix spécial.

8. SECURITE

8.1. Les bateaux devront être équipés du matériel décrit dans la liste de la Division 240 pour une navigation « **semi-hauturière** »

8.2 Tous les bateaux devront être équipés :

*d'une VHF ASN fixe de puissance 25W

*d'une VHF portable

*d'un transpondeur AIS en état de marche,

Une balise de repérage individuelle est recommandée.

8.3. Les concurrents devront porter sur eux un gilet de sécurité pendant toute la durée de la course. En cas de navigation de nuit, les concurrents devront porter sur eux une lampe flash light automatique.

9. AIDE EXTERIEURE

- Les pilotes automatiques sont autorisés, ceci modifie la RCV 52
- Tout système d'aide à la navigation est autorisé
- Le routage extérieur n'est pas autorisé
- Toute assistance extérieure est rigoureusement interdite pendant la course

10. PLACE AU PORT

Les places au port de Port-Louis seront offertes par la Sellor du mercredi 29 avril au dimanche 3 Mai 2020. En dehors de cette période les places de port seront facturées aux bateaux. Les skippers doivent se signaler au bureau du port dès leur arrivée afin de signer leur carte d'escale.

Les carénages à flot sont interdits dans le port de Port Louis.

11. DECISION DE PARTICIPER

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

12. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter un des administrateurs de l'association ACL à Port Louis :

Michel BORNE (Président ACL), Mob : +33 (0) 6 18 41 75 86

Sylvain PONTU (Coordinateur course), Mob : +33 (0)6 20 36 64 36

Ou par email à duodemicle@gmail.com